

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — — Express.
3 — 47 — — — matin, Poste.
9 — 4 — — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — — soir, Omnibus.
10 — 11 — — — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 — — — 13 — «
Trois mois, — 5 25 — — — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux de Londres publient la lettre de l'Empereur à M. le comte de Persigny.

« Saint-Cloud, 29 juillet.

« Mon cher Persigny,

« Les choses me semblent si embrouillées, grâce à la défiance semée partout depuis la guerre d'Italie, que je vous écris dans l'espoir qu'une conversation à cœur ouvert avec lord Palmerston remédiera au mal actuel.

« Lord Palmerston me connaît, et, quand j'affirme une chose, il me croira. Eh bien ! vous pouvez lui dire de ma part, de la manière la plus formelle, que depuis la paix de Villafranca je n'ai eu qu'une pensée, qu'un but, c'était d'inaugurer une nouvelle ère de paix et de vivre en bonne intelligence avec tous mes voisins, et principalement avec l'Angleterre.

« J'avais renoncé à la Savoie et à Nice : l'accroissement extraordinaire du Piémont me fit seul revenir sur le désir de voir réunies à la France des provinces essentiellement françaises.

« Mais, objectera-t-on, vous voulez la paix et vous augmentez démesurément les forces militaires de la France. Je nie le fait de tous points. Mon armée et ma flotte n'ont rien de menaçant pour personne. Ma marine à vapeur est loin de pourvoir même à nos besoins, et le chiffre des navires à vapeur n'égale pas, à beaucoup près, le nombre des bâtiments à voiles jugés nécessaires au temps du roi Louis-Philippe.

« J'ai 400,000 hommes sous les armes ; mais ôtez de ce nombre 60,000 hommes en Algérie, 6,000 à Rome, 8,000 en Chine, 20,000 gendarmes, les malades, les conscrits, et vous avouerez, ce qui est vrai, que mes régiments ont un effectif plus réduit que sous le règne précédent. Le seul accroissement de cadres a été la création de la garde impériale.

« D'ailleurs, tout en voulant la paix, je désire

aussi organiser les forces du pays sur le meilleur pied possible, car si, des dernières guerres, les étrangers n'ont vu que le côté brillant, moi j'ai vu de près les côtés défectueux et je veux y remédier. Cela dit, je n'ai, depuis Villafranca, rien fait ni même rien pensé qui pût alarmer personne.

« Quand Lavalette est parti pour Constantinople, les instructions que je lui ai données se bornaient à ceci : « Faites tous vos efforts pour maintenir le statu quo ; » l'intérêt de la France est que la Turquie vive le plus longtemps possible.

« Maintenant arrivent les massacres de Syrie, et l'on écrit que je suis bien aise de trouver une nouvelle occasion de faire une petite guerre ou de jouer un nouveau rôle. En vérité, on me prête bien peu de sens commun. Si j'ai immédiatement proposé une expédition, c'est que je sens comme le peuple qui m'a mis à sa tête, et que les nouvelles de Syrie m'ont transporté d'indignation. Ma première pensée n'en a pas moins été de m'entendre avec l'Angleterre.

« Quel intérêt autre que celui de l'humanité m'engagerait à envoyer des troupes dans cette contrée ? Est-ce que par hasard la possession de ce pays accroîtrait mes forces ? Puis-je me dissimuler que l'Algérie, malgré ses avantages dans l'avenir, est une cause d'affaiblissement pour la France qui, depuis trente ans, lui donne le plus pur de son sang et de son or ?

« Je l'ai dit, en 1852, à Bordeaux, et mon opinion est aujourd'hui la même, j'ai de grandes conquêtes à faire, mais en France. Son organisation intérieure, son développement moral, l'accroissement de ses ressources, ont encore d'immenses progrès à faire. Il y a là un assez vaste champ ouvert à mon ambition et il suffit pour la satisfaire.

« Il m'a été difficile de m'entendre avec l'Angleterre au sujet de l'Italie du centre, parce que j'étais engagé par la paix de Villafranca ; quant à l'Italie du sud, je suis libre d'engagement et je ne demande pas mieux que de me concerter avec l'Angleterre sur ce point, comme sur les autres ; mais, au nom du Ciel, que les hommes éminents placés à la tête du

gouvernement anglais laissent de côté des jalousies mesquines et des défiances injustes ; entendons-nous loyalement, comme d'honnêtes gens que nous sommes, et non comme des larrons qui veulent se duper réciproquement.

« En résumé, voici le fond de ma pensée : Je désire que l'Italie se pacifie, n'importe comment, mais sans intervention étrangère, et que mes troupes puissent quitter Rome sans compromettre la sécurité du pape.

« Je souhaiterais beaucoup ne pas être obligé de faire l'expédition de Syrie, et dans tous les cas de ne pas la faire seul, d'abord parce que ce sera une grosse dépense, ensuite parce que je crains que cette intervention n'engage la question d'Orient ; mais d'un autre côté je ne vois pas comment résister à l'opinion publique de mon pays qui ne comprendra jamais qu'on laisse imposer non-seulement le meurtre des chrétiens, mais l'incendie de nos consulats, le déchirement de notre drapeau, le pillage des monastères qui étaient sous notre protection.

« Je vous ai dit toute ma pensée sans rien déguiser et sans rien omettre. Faites de ma lettre l'usage que vous jugerez convenable. Croyez à ma sincère amitié.

« Signé, NAPOLEON. »

(Havas.)
La lettre de l'Empereur à M. le comte de Persigny a produit à Londres une très-grande et très-favorable impression. C'est l'événement du jour, et la presse tout entière commente ce document.

Le Morning-Post, qui le premier a signalé la lettre au public, approuve sans réserve les sentiments de conciliation qui y sont exprimés et se félicite de l'issue favorable que les intentions bien connues de l'Empereur ne peuvent manquer d'amener quant à la plupart des grandes affaires engagées actuellement en Europe. Toutefois, ce journal persiste dans la politique qu'il a tout d'abord adoptée dans l'affaire de Syrie. Cette opinion est presque une singularité : car il est le seul dans la presse anglaise qui n'ait pas craint de manifester, à propos

FEUILLETON

L'ILE DE SEIN

PILOTES ET NAUFRAGEURS.

(Suite et fin.)

Maitre Dénoual était à son poste de pilote.

On filait huit nœuds sous les voiles majeures, la mer était assez belle, la brise favorable, la marée commençait à descendre, le jour finissait. — l'amiral fit le signe de se mettre en branle-bas de combat et de préparer les projectiles incendiaires.

A Brest, on disait que les Anglais avaient pris le large dans la crainte d'être dressés sur les écueils de l'Iroise ou de Sein. — Heureux le port défendu par la nature comme celui de Brest ! Lorsque le temps est clair, un long goulet bordé de forts qui croisent leurs feux, rend la rade inaccessible. Le temps se couvre-t-il, la nuit et les brumes mettent-elles en défaut la vigilance des garde-côtes, alors les innombrables récifs de l'entrée deviennent autant de sentinelles que le navigateur n'ose braver.

Lord Bearland se riait des dangers de la passe avec un pilote tel que Dénoual, il ne craignait aucune maladresse ; mais sa défiance était éveillée, comme on le sait, et sa haine invétérée contre la France l'emportait sur tout autre sentiment, il posta près de Dénoual un sergent d'infanterie avec ordre de faire feu sur lui au premier indice de trahison.

— Je suis content ! pensait le lamenteur avec un farouche orgueil.

Les gens de Sein, gardés par d'autres soldats de marine, continuaient à murmurer :

— Jésus, Seigneur ! maitre Dénoual les pilote pour de vrai !

— Voyez sa fille appuyée sur la poitrine d'Hoël.

— Pourquoi pleure-t-elle, si elle est pour l'Anglais ?

— Elle pleure, conte, je pense, en admettant qu'elle ait encore une goutte de sang breton.

— A la place de Dénoual, maitre, j'aurais déjà fait talonner cette frégate de malheur !

— Brûler le port de Brest !... Ruiner le port de Brest ! bretons se prêter à cette trahison-là !... Oh ! si je tenais la barre !

Ces propos, échangés dans la vieille langue d'Armorique ne pouvaient être compris par les Anglais ; mais les gestes de colère des prisonniers ne leur échappaient point.

— Très-bien ! fit lord Bearland, je me rassure. Décidément Dénoual tient le serment qu'il m'a fait.

Raphaël n'osait plus se rapprocher de Loïza.

— Oh ! oh ! pilote ! s'écria tout-à-coup lord Bearland, vous courez bien près de la côte ; restez donc, s'il vous plaît, dans le milieu du chenal !

— Je suis pilote, répliqua Dénoual avec la même fierté qu'à bord du Raphaël, quand il lui fit franchir la ceinture de brisants de l'île de Sein.

Lord Bearland insista.

Dénoual donna l'ordre de porter encore plus à terre.

Lord Bearland arma un pistolet et en menaça Dénoual. Loïza poussa un cri d'horreur.

— Je sais mon métier, dit le lamenteur avec calme ; mais libre à vous de piloter vous-même, milord.

— Mon père, que faites-vous ? s'écria Raphaël.

— Allez à votre poste, lieutenant ! répartit sévèrement le capitaine de la Warfare.

L'escadre laissait sur la gauche la pointe Saint-Mathieu et pénétrait rapidement dans le goulet de Brest dont elle longeait la rive méridionale.

Lord Bearland, son pistolet armé à la main, dit en-

— J'ai toujours passé, moi, le long de l'autre côté...

— Avec le jusant (1), j'aime mieux ce bord-ci. Mais l'autre vous plaît davantage ? Allons ! mettez-moi seulement plus de toile dehors, car le courant va être plus dur à refouler.

Le pilote répondit ainsi d'un ton simple, sans laisser percer la moindre émotion, et comme si la défiance de lord Bearland lui était souverainement indifférente.

Loïza, tremblante, s'appuyait sur son frère Hoël, qui ne parvenait point à imiter le sang-froid tenace de son père.

Le capitaine de la Warfare n'hésita point à se charger de toile.

Sur toute la ligne, les vaisseaux augmentaient leur voilure.

(1) La mer descendante.

des calamités de l'Orient, des sentiments hostiles aux intérêts de la civilisation.

L'article du *Morning-Chronicle* indique quels progrès fait chaque jour chez nos voisins le sentiment exact et équitable de la nature des rapports qui doivent exister sans cesse entre les deux pays. Cette feuille, dont les appréciations aussi intelligentes que modérées font, dans bien des circonstances, le plus heureux contre-poids aux excentricités passionnées que nous n'avons que trop souvent à signaler, se fait chaque jour remarquer par une entente élevée des affaires, qui prend sa source dans les plus hautes régions de la société anglaise, et voit augmenter sans cesse la légitime influence qu'elle a depuis longtemps conquise à Londres et sur le continent.

Aujourd'hui, le *Chronicle* apprécie, avec un tact très-sûr et une grande mesure, avec un tact très-sûr et une grande mesure, la lettre de l'Empereur, et en augure très-favorablement quant aux relations des deux peuples et à la paix du monde.

Le *Times* rend au document impérial le plus sincère hommage, celui qu'il était facile d'attendre de son humour britannique. Ce journal ne peut s'empêcher de reconnaître d'abord ce style, qui est de cette pleine main romaine familière à l'homme extraordinaire placé à la tête du plus grand Empire du monde. Mais il semble ne constater en quelque sorte qu'à contre-cœur l'effet immense produit par la lettre sur le public anglais.

Il voudrait chicanner sur quelques points de la politique, et ce n'est pas sans jeter un dernier regard et un dernier soupir à cette annexion de Savoie qui lui a tant tenu au cœur, mais à laquelle il s'est cependant résigné, qu'il exprime sa pensée.

Ce journal termine ses appréciations en disant qu'il est heureux de l'occasion qui a amené l'expression d'un sentiment si amical, et il aime à y voir le gage d'une politique qui assurera la paix à l'Angleterre sans qu'elle soit obligée de supporter plus longtemps les charges de la guerre.

Le *Morning-Herald* dit que si la lettre de Napoléon III doit, et il l'espère d'ailleurs, contribuer à rétablir l'entente intime entre les deux pays, il est à désirer que cette entente commence à se faire sur la question du canal de Suez.

Le *Morning-Star* rappelle, dans un long article, les principaux faits politiques accomplis depuis un an; il dit que, particulièrement sous le ministère Tory, la France inspirait une vive défiance à Londres, et qu'elle ne pouvait l'ignorer. Aujourd'hui, il n'en saurait être de même, et la lettre de l'Empereur est un acte dont l'Angleterre doit se montrer fort heureuse. « Nous sommes de cet avis, dit le *Star*, qu'il est temps que la défiance cesse entre la France et l'Angleterre. Nous ne voulons accuser aucune des deux nations; mais, si le ministère refuse de comprendre la proposition de Napoléon III, il encourra quelque chose de plus qu'une grave responsabilité. »

Il y a peu de nouvelles aujourd'hui. Il paraît certain que des hostilités ont éclaté près de la frontière autrichienne entre les Turcs et les Monténégrins; une vingtaine d'hommes auraient été tués de part et d'autre. — A. Esparbéc. (*Le Pays*).

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Le marquis de La Greca était chargé de proposer à la France et à l'Angleterre qu'une flotte française et anglaise reçût l'ordre de croiser sur les côtes de Calabre et en face de Naples pour empêcher le débarquement des Garibaldiens.

Le gouvernement français a signifié au marquis de La Greca qu'il donnait son assentiment à cette proposition.

Dans le but d'obtenir l'adhésion de l'Angleterre, le marquis de La Greca s'est rendu à Londres et a soumis sa demande à lord John Russell avec l'appui de M. de Persigny. M. Thouvenel a aussi transmis à lord Cowley une note déclarant que la France était prête à employer tous les moyens nécessaires pour empêcher Garibaldi de débarquer sur le continent. Néanmoins lord John Russell a refusé d'accepter la proposition du marquis de La Greca, conformément au principe de non-intervention que l'Angleterre désire maintenir.

NOUVELLES DE ROME.

Nous publions d'après le *Pays* la correspondance particulière suivante, qu'il a reçue de Rome, à la date du 28 juillet :

« Le comte de Goyon devait se rendre en France par le bateau des Messageries Impériales qui touche à Civita-Vecchia dans la journée du 30, mais par des circonstances particulières, son départ est remis jusqu'à présent à une huitaine de jours, et, selon toute probabilité, le commandant de l'armée d'occupation n'arrivera à Paris que vers le 15 août. M. de Noue lui succédera dans ses fonctions jusqu'au moment de son retour. »

« Le bataillon des chasseurs de Vincennes, en se rendant à Civita-Vecchia, a laissé une de ses compagnies dans notre ville, bien qu'il eût emporté ses magasins et son matériel; il est donc possible que la rentrée de ce corps en France ne soit pas fixée d'une façon positive et qu'elle soit simplement soumise à certaines éventualités. Rien, du reste, n'est changé dans la situation numérique des troupes françaises, tant à Rome qu'à Civita-Vecchia; il y a eu tout simplement permutation entre un bataillon du 49^e et celui des chasseurs, l'un et l'autre se sont remplacés dans leurs garnisons respectives. »

« M. Henri Cathelineau s'occupe toujours d'organiser une troupe de volontaires dont il se réserve le commandement; ce ne sera pas un corps d'une force imposante, comme on l'annonçait tout d'abord, agissant isolément et en dehors de la sphère d'action du général Lamoricière, ne relevant que du Vatican et principalement du cardinal Antonelli; l'adresse au Saint-Père que je vous transcris ici pourra détruire cette croyance qui a eu cours pendant quelque temps parmi nous : »

« Très-Saint-Père,

« Dans les moments de si dures épreuves, que Votre Sainteté daigne accepter les témoignages de dévouement du neveu du saint d'Anjou, qui demande à commander sous les ordres du général Lamoricière une compagnie de volontaires! Sur leur poitrine brillera la croix. Notre étendard béni par Votre Sainteté sera la bannière de la Vierge : avec cela, j'en

suis certain, nous triompherons de l'enfer déchaîné contre l'Eglise. »

HENRI CATHELINEAU.

« La compagnie Cathelineau se compose aujourd'hui de 150 hommes environ : quelques Lyonnais, des Bretons et des Vendéens. »

« Nous continuons à jouir à Rome d'une tranquillité parfaite; les préoccupations causées par les affaires de Sicile et de Naples, commencent à disparaître. Les lettres particulières qui nous parviennent de ce côté rendent compte que le calme se rétablit peu à peu chez nos voisins, et qu'une certaine harmonie règne aujourd'hui entre gouvernants et gouvernés. D'un autre côté, l'alliance entre les deux rois italiens qu'on nous annonce comme certaine va mettre fin à la campagne de Garibaldi, en lui interdisant l'entrée de la partie continentale des Etats de François II. »

« La Madone de Saint-Luc, après être restée pendant quinze jours exposée dans l'église de Jesu à l'adoration et aux prières du public, sera ramenée demain dimanche, en grande pompe, à la chapelle Borghèse, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure; tout le clergé de Rome et les Congrégations religieuses doivent faire partie de cette procession solennelle. De nombreuses indulgences sont accordées à ceux qui voudront y prendre part. »

« Les nouvelles de Spolète rendent compte du mouvement et de l'activité qui régnoient dans l'armée pontificale. Les soldats ne cessent de manœuvrer et de faire des marches forcées. Ils n'ont pas un moment de libre. »

A. DE VILLEPIERRE.

ÉVÉNEMENTS DE SYRIE.

La question de Syrie n'a pas encore reçu la conclusion qu'attend avec une légitime impatience l'opinion publique.

Les graves intérêts et les questions nombreuses de formalités et d'exécution qui se rattachent à une affaire de cette importance et de cette nature entraînent nécessairement des lenteurs que tout le monde comprend, quoique les sentiments les plus justes s'irritent par moment contre ces inévitables retards.

Au milieu de ses perplexités, l'opinion publique n'en a pas moins entière confiance dans l'honneur et dans la permanente union des puissances chrétiennes.

L'expédition de Syrie est devenue la grande préoccupation de l'Europe; tout autre intérêt s'affaiblit aujourd'hui devant celui-là. La solution à laquelle tendent les puissances ne saurait être douteuse.

Les préparatifs se continuent avec activité, tout le monde le sait; l'Europe civilisée n'aura pas en vain aspiré au juste exercice de son droit. Le sentiment national de la France en est le ferme garant. (*Le Pays*).

Marseille, 2 août. — Le paquebot venant directement de Beyrouth apporte les nouvelles suivantes de cette ville, en date du 19 juillet :

Foad pacha, avec les troupes qui l'accompagnaient, est arrivé le 16 à Beyrouth.

Une dépêche-circulaire, communiquée à Beyrouth, constate que la majorité des musulmans de Damas n'a point participé aux massacres. Les assassins étaient au nombre de 2,400. Des 5,000 soldats turcs régu-

La frégate filait dix nœuds pleins; la brise fraîchissait.

Alors, maître Dénoual fit mettre la barre à tribord comme pour traverser le goulet.

— Attention! s'écria encore lord Bearland, nous devons être bien près des roches désignées sur ma carte sous le nom de Fillettes.

— Les roches me connaissent! repartit le pilote.

Malgré la nuit et les brouillards, on aperçut presque aussitôt sur la gauche une ligne d'écume qui annonçait des brisants presque à fleur d'eau.

Une minute s'écoula ensuite dans un profond silence. impérieux et fier, était tel à cette heure qu'à bord du *Raphaël* pendant ces grandes manœuvres de nuit.

Hoël avait placé sa sœur sur l'affût d'un canon, et la soutenait encore; un feu sombre brillait dans ses yeux.

— Quiconque l'eût observé en ce moment aurait certainement compris qu'une catastrophe était certaine.

Tout-à-coup cent cris d'horreur retentissent à bord de la frégate.

Le vaisseau qui la suivait venait de toucher sur le banc de récifs.

Hoël, abandonnant Loïza, se jeta sur la barre du gouvernail, et la *Warfare* donna contre les roches à toute vitesse.

Un tumulte effroyable avait lieu dans l'escadre. Les vaisseaux tombaient les uns sur les autres. L'amiral fit vivement le signal de battre en retraite. Il dut hisser des

faux et tirer le canon. L'alarme se répandit sur la côte, dont les forts ouvrirent le feu presque aussitôt.

A bord de la *Warfare*, plusieurs scènes sanglantes suivirent immédiatement le premier choc. — Les soldats de marine frappaient de mort les gens de Sein, qui mouraient en criant : « Honneur à Dénoual ! »

Lord Bearland et son sergent tirèrent à la fois à bout portant sur le vieux pilote qui, d'une voix héroïque criait en se jetant à la mer :

— J'avais juré de faire son devoir!

Hoël allait venir à son père. Loïza le retint; Raphaël

accourut et précipita dans les flots avec elle.

Alors la voix de maître Dénoual se fit entendre encore :

— Hoël, mon fils, criait-il, sauve lord Bearland!... Adieu!...

Hoël prit dans ses bras le vigoureux capitaine, mais celui-ci s'arrachant à son étreinte, voulut le frapper de son épée.

Au même instant, les trois mâts se brisèrent; la *Warfare* se pencha sur le côté. Lord Bearland et Hoël roulèrent sous le vent. La frégate brisée se couchait sur les récifs.

Trois vaisseaux de haut bord périrent corps et biens, dévorés par les écueils, démantelés et coulés à fond.

Deux autres s'échouèrent et furent abandonnés par leurs équipages. L'amiral et le reste des vaisseaux regagnèrent le large à grand peine, après avoir reçu les bordées des forts et fait de graves avaries.

Au point du jour, une chaloupe française recueillit sur

des débris le fils de lord Bearland et la fille du pilote.

— Adieu, Raphaël, dit Loïza en pleurant, oubliez-moi. Vous héritez de la haine implacable de votre infortuné père pour la France; moi, je suis fière d'être la fille du glorieux naufrageur Dénoual.

— Adieu! adieu tout mon bonheur! murmura le jeune lord en lui baisant la main.

Quelques années plus tard, il mourut sur son banc de quart, à bord d'une frégate anglaise qu'il commandait, et avec lui prit fin la haine héréditaire des Bearland.

Les flots devaient épargner Hoël et rendre maître Dénoual lui-même à la vénération des insulaires de Sein. Le vaillant invalide survécut plus de dix ans à la terrible nuit des Fillettes. Hoël, devenu pilote-lamaneur, et Loïza, qui ne voulut jamais se marier, lui fermèrent les yeux.

Non loin des sinistres rochers où la justice populaire dresse les potences des Andhu, on lit sur une pierre noire surmontée d'une croix :

« Ci-git Yves-Jean Dénoual, pilote-lamaneur-juré, qui sauva du naufrage cent navires de toutes nations, et naufraga une escadre anglaise pour sauver le port de Brest. »

« Bretons et chrétiens, priez pour son âme ! »

(*Univers illustré*.) G. DE LA LANDELLE.

liers ou irréguliers qui se trouvaient à Damas, une partie est restée inactive, tandis que les autres repoussaient les chrétiens qui tentaient de s'échapper des maisons en flammes.

Abd-el-Kader a défendu les chrétiens les armes à la main. — Havas.

L'Impartial de Smyrne du 21 juillet publie les correspondances suivantes :

Beyrouth, 15 juillet. — Le courrier de Damas est arrivé ici avant-hier, 13, vers le tard, apportant des nouvelles de cette ville jusqu'au 12, à huit heures du soir. Jusqu'à ce dernier moment la révolte continuait dans toute son horreur. Aux insurgés du dedans s'étaient joints des tribus du dehors, accourues à Damas à la vue de la fumée et des flammes.

Ces étrangers ne sont autres que des Bédouins, des Turcomans, des Kurdes, des Mutualis, des Ansariés et des Druses qui se sont jetés sur la malheureuse cité pour compléter l'œuvre de destruction commencée par quelques-uns de ses propres habitants. Les insurgés de la ville, au premier moment, n'étaient pas plus de 200, et l'on s'étonne que la garnison, composée de 700 soldats et pouvant s'appuyer sur la saine partie de la population, n'ait pas pu les réprimer. Tous les quartiers chrétiens, soit environ 6,000 maisons, sont la proie des flammes, qui ont aussi dévoré quelques maisons musulmanes et juives.

Les consulats de Prusse, de Russie, d'Autriche, de Hollande et Belgique et de Grèce, sont réduits en cendres. Tous les couvents, églises, patriarchats, le sont également. Huit moines franciscains sont tués, un missionnaire anglais a été massacré au milieu de la rue. Le vice-consul d'Amérique est dangereusement blessé. Quant à M. Ab. Coudsi, vice-consul de Hollande, rien n'a encore confirmé qu'il ait été tué; mais je suis tenté de croire qu'il est parmi les morts, car il ne manquait jamais d'écrire régulièrement à son consul à Beyrouth, et depuis que l'insurrection de Damas a commencé, il n'a pas donné signe de vie.

Les insurgés ont respecté le consulat d'Angleterre.

La maison d'Abd-el-Kader renferme plus de 2,000 chrétiens que l'émir défend contre les rebelles avec un millier d'Algériens.

Dans la citadelle il y a aussi des masses de chrétiens qui, quoique garantis contre une attaque, manquent cependant totalement de vivres.

Plusieurs braves musulmans de la ville ont sauvé chez eux des milliers de chrétiens, ce qui confirme l'opinion que le mal est le fait d'une petite minorité.

On ne peut pas encore connaître le nombre des victimes; mais il doit être considérable, car la sanglante tragédie durait déjà depuis 80 heures.

Ahmet-pacha, gouverneur civil et militaire, reste dans la citadelle.

Mouammer, pacha de Smyrne, nommé gouverneur civil de Damas, est arrivé ici le 12 et est parti hier pour son poste, avec, dit-on, 12 à 1,500 soldats.

Beaucoup de familles de Beyrouth sont parties pour Alexandrie.

FAITS DIVERS.

On croit que l'Empereur partira lundi, pour le camp de Châlons.

— Un journal de Barcelone publie les lignes suivantes : « Le voyage de S. M. la Reine à Barcelone devant coïncider avec celui de l'Empereur des Français en Algérie, le bruit a commencé à circuler vaguement que les deux souverains auront une entrevue dans cette ville. Nous ignorons si cette nouvelle est fondée.

— On lit dans le Journal de Loir-et-Cher :

Un accident déplorable a eu lieu dans les environs de Vendôme. Deux chevaux de labour appartenant, l'un au sieur Plouze, l'autre au nommé Rousineau, attelés à une charrue, travaillaient de concert et sous la conduite de Plouze, dans un champ à l'extrémité duquel se trouvaient des abeilles. Il paraît que, par suite d'une fausse direction, la charrue heurta et renversa trois ruches. Aussitôt les abeilles sortirent et attaquèrent à la fois avec une rage furieuse Plouze, qui ne trouva de salut que dans une fuite précipitée.

L'abandonnant alors, les mouches revinrent près des chevaux; tout-à-coup, paraissant obéir à un même sentiment de vengeance, elle se précipitèrent sur eux, les étourdirent; puis, pénétrant dans les naseaux, dans les oreilles, elles les rendirent furieux. Quelques personnes prévenues par le sieur Plouze arrivèrent à leur secours, et à force de précautions, elles parvinrent à débarrasser ces pauvres animaux de leurs terribles et nombreux ennemis. Rentrés à l'écurie, les deux chevaux, malgré les soins qui leur furent prodigués, succombèrent dans

la soirée, en proie à une peur que rien n'a pu dissiper un seul instant.

— Une personne en position d'être bien informée, dit le Journal du Cher, écrit de Paris que l'Empereur a approuvé le rapport du comité d'artillerie qui désigne Bourges comme étant la ville la mieux située pour l'établissement d'une fonderie unique, d'un arsenal et d'une école de pyrotechnie.

La lettre ajoute que la commission nommée par l'Empereur pour le choix définitif de l'emplacement sera à Bourges vers le 15 août.

— Des expériences sur les cartouches d'un nouveau modèle viennent d'être prescrites et vont bientôt avoir lieu au camp de Châlons-sur-Marne.

C'est le 19^e bataillon de chasseurs à pied qui est chargé d'exécuter le tir pendant lequel auront lieu ces expériences.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1860.

Deux jours, 9 et 11 septembre.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 9 SEPTEMBRE.

1^o Prix de Circonscription, 800 fr., donné par la Société des Courses.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850.)

2^o Prix du Conseil général, 1,200 fr.,

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et inscrits au Stud-Book français. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve; — poids : 3 ans, 50 kil. 1/2; 4 ans, 60 kil.; 5 ans, 63 kil. 1/2; six ans et au-dessus, 65 kil. — Entrée, 50 fr. pour le deuxième arrivant.

3^o Un Objet d'art,

Pour MM. les officiers d'instruction, franchissant 8 haies, sur leurs chevaux d'armes.

4^o Un Objet d'art,

Pour MM. les officiers d'instruction, franchissant 8 haies, sur des chevaux de carrière.

5^o Un Objet d'art,

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'École impériale de cavalerie, franchissant 8 haies, sur leurs chevaux d'escadron.

6^o Course de haies 1,000 fr. (gentlemen riders),

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays; — poids commun, 67 kil. 1/2; — distance : 3,100 mètres environ, 8 haies d'un mètre 10 cent. à franchir. — Entrée, 40 fr., pour le deuxième arrivant; — les chevaux nés en Angleterre porteront 3 kil. de surcharge; le vainqueur d'une course de haies ou d'un steeple-chase en 1860, portera 2 kil. de surcharge; le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix portera 4 kil. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kil. de moins.

7^o Prix du Chemin de fer, 500 fr. (steeple-chase),

Pour MM. les Officiers français ou étrangers, montant leurs chevaux ou ceux de leurs amis (les chevaux de pur sang et ceux qui auraient été dans une écurie d'entraînement sont exclus), sans condition de poids. — Entrée, 20 fr., pour le deuxième arrivant. — Deux chevaux partant au point de course; — 3,000 mètres environ, 12 obstacles.

LUNDI, 10 SEPTEMBRE,

CARROUSEL

De l'École impériale de cavalerie.

DEUXIÈME JOUR DE COURSES, MARDI 11 SEPTEMBRE

1^o Prix des Haras, 1,500 fr.,

Pour chevaux entiers et juments, de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France; — 4,200 mètres en une épreuve. (Conditions générales de l'arrêté ministériel du 17 février 1853.)

2^o Prix de la ville de Saumur, 2,500 fr. (omnium),

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, de l'arrondissement de l'Ouest et de la division du Midi. — Poids : 3 ans 52 kil. 1/2. 4 ans 60 kil., 5 ans 62 kil., 6 ans et au-dessus 63 kil. — Tout cheval ayant gagné en un ou plusieurs prix 1,500 fr., entrées comprises, portera une surcharge de 1 kil., 2,500 fr., 2 kil., 4,000 fr., 3 kil., 5,000 fr., 4 kil. — Tout cheval ayant couru et n'ayant pas reçu 1,000 fr., comme arrivé premier ou deuxième dans une course publique, recevra une modération de poids de 2 kil. — Entrée, 100 fr., moitié forfait, le second doublera son entrée.

3^o Course de haies, un objet d'art,

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, de 4 à 7 ans inclusivement, nés et élevés

dans l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 3 mai 1856.)

4^o Objet d'art,

Pour MM. les officiers d'instruction, montant des chevaux de carrière; — (6 haies à franchir).

5^o Objet d'art,

Pour MM. les Sous-Officiers d'artillerie, sur leurs chevaux d'armes chargés; — (8 haies à franchir.)

6^o Steeple-chase (gentlemen-riders) Handicap, 1,000 fr. offerts par les officiers de l'École impériale de cavalerie,

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée, 50 fr.; le second doublera son entrée. — Les engagements pour cette course seront remis au secrétariat du Jockey-Club, 30, rue de Grammont, chez M. GRANDHOMME, jusqu'au 20 août, avant 4 heures du soir. Les poids seront publiés le 30 août.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements, excepté pour le steeple-chase Handicap, seront reçus jusqu'à la veille de la course, 6 heures du soir, au bureau du Haras de l'École impériale de cavalerie.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait, la désignation exacte du cheval engagé, les couleurs du cavalier sera considéré comme nul.

Les commissaires spéciaux, nommés par le ministre, pour les prix donnés par le gouvernement,

DE WALL, GUÉRIN, DE LIGNIÈRES.

Vu et approuvé, le 14 juillet 1860.

Le Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics,

ROUHER.

Les opérations pour l'examen du baccalauréat commenceront à Angers, à la Préfecture, le jeudi 9 août, pour les sciences, et le vendredi 10, pour les lettres.

Les candidats devront se présenter à six heures du matin, le jour qui leur aura été assigné par lettre d'avis.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 3 août. — L'avis suivant a été affiché à la Bourse :

« Ministère d'Etat et de la maison de l'Empereur. » Toutes les puissances sont d'accord sur les conditions de l'intervention européenne en Syrie. Une conférence a lieu aujourd'hui à 3 heures au ministère des affaires étrangères pour rendre immédiatement exécutoires les mesures arrêtées en commun. »

D'après les dernières nouvelles de Damas, le chiffre des victimes s'élèverait, selon l'évaluation la plus faible à 8,000.

Les derniers avis de Naples font supposer que Garibaldi se dispose à opérer un débarquement dans les environs de cette ville. — Havas.

AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes courants, avec chèques, à 4 p. 0/0. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1 f. 25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (369)

M. CARETTE, CHIRURGIEN - DENTISTE,

Dentiste sur l'art du dentiste, notamment de celui intitulé le Dentiste de la maison, approuvé par l'École de Médecine,

A l'honneur d'informer les habitants de Saumur et du département que, cédant aux nombreuses sollicitations qui lui ont été adressées, il vient de se fixer à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 5, maison de M. ROUSSEAU. (361)

BOURSE DU 2 AOÛT.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 68 1/2.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 97 60.
BOURSE DU 5 AOÛT.
3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 68 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 97 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ.

Suivant un acte sous signatures privées, en date, à Saumur, du vingt-un juillet mil huit cent soixante, enregistré en la même ville le premier août présent mois, f^o 64, r^o et v^o, aux droits de 5 fr. 50 c.,

Une société a été établie entre MM. Adolphe Rivaud-Voisin, négociant, et M. Léon Duvau, employé de commerce, demeurant tous les deux à Saumur, pour le commerce d'achat et de commission des vins et des denrées du pays et pour la fabrication et la vente des vins champagnisés.

Le siège de la société, qui est en nom collectif, est Saumur, et sa raison sociale est Rivaud-Voisin et Léon Duvau.

Chacun des associés a la signature sociale, mais n'en pourra faire usage que pour les affaires dont l'importance ne dépassera pas cinq mille francs.

La société est formée pour douze années, qui ont commencé le vingt-un juillet mil huit cent soixante. Mais les associés se sont respectivement réservé le droit de la faire cesser à l'expiration des deux premières années, en se prévenant un an d'avance. Elle sera également dissoute en cas de décès de l'un ou de l'autre associé. Cependant, au cas de décès de M. Rivaud, sa veuve ou son fils pourront continuer la société jusqu'à son terme. Elle pourra encore être dissoute, sur la demande d'un associé, dans le cas où deux inventaires consécutifs de fin d'année constateraient que la société est en perte.

Pour extrait, dressé par les associés, à Saumur, le deux août mil huit cent soixante.

Vu et lu :

Signé : RIVAUD-VOISIN.

Vu et lu :

Signé : LÉON DUVAU. (370)

Etude de M^e HERVÉ, notaire à Savennières (Maine-et-Loire).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE CHEVIGNÉ,

Avec Château, Parc, Bois, Fermes et Réserves,

D'un ensemble de 70 hectares, située en la commune de Saint-Georges-sur-Loire, à 20 kilomètres d'Angers, 4 kilomètres du chemin de fer de Tours à Nantes et de la Loire.

S'adresser à M^e HERVÉ, notaire à Savennières, et à M^e TOUCHALBAUME, notaire à Saumur. (371)

A LOUER

DEUX APPARTEMENTS COMPLETS Avec Ecurie, Remise ou non. Voir M^e LECHAT, rue d'Orléans, 99.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES. ACHAT DE DENREES.

Le samedi 11 août 1860, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (360)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 5 août 1860, à midi,

1^o Une maison, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, en face la petite porte de l'église, distribuée de très-belles caves, trois magasins au rez-de-chaussée, deux étages et greniers ;

2^o Trois morceaux de pré, dans la prée de la Roche, commune de Baigneux, dans les prés Mallais, commune de Saint-Just, et dans les Cinq-OEuvres, commune d'Artannes ;

3^o Dix morceaux de terre et vigne au Gros-Buisson, en Châtain, dans les Gardes, commune de Saint-Cyr ; aux Hobaudières, à la Cassé, à la Petite-Métairie, sous le Tiran, commune de Brézé ; à la pièce à la Foulonne, au carrefour du Chêne, commune de Souzay.

Voir pour le détail les placards affichés.

S'adresser à M. Paul MARQUER, propriétaire à Saint-Cyr, ou à M^e CLOUARD, notaire. (351)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, Appartenant à M. FROGER, ancien pâtissier,

Consistant en : maison d'habitation, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier ; pressoir, cave sous la maison, cour dans laquelle on entre par une porte cochère ; remise, écurie ;

Jardin contenant environ onze ares, planté d'arbres fruitiers et arbustes.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et, pour visiter la maison, à RIOBÉ, jardinier au Pont-Fouchard.

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage ; deux chambres et un cabinet au deuxième étage ; greniers, mansarde et cabinet ; un jardin, avec soixante pieds d'arbres ; pompe, lieux et bassin. (199)

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

DEUX MACHINES

A VAPEUR,

L'une fixe et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSSERRE, à Saumur. (328)

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand-rue, ou à M. Clouard, notaire.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, joignant d'un côté M. Cornilleau, mercier, et d'autre côté M. Tangourdeau, peintre. S'adresser à M. VÉRON, rue de Bordeaux, 9. (346)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et commode, parfaitement en état, Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses, Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier, Grand-rue, n^o 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M^e DUTERME, notaire.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

LIBRAIRIE de E. MILON, rue d'Orléans, 59.

A LOUER, présentement, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et servitudes.

PIERRE DIVINE DE SAMPSO, guérit toujours et promptement (souvent dans les 24 heures) les écoulements récents et chroniques. — Le flacon : 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard.

Bon préservatif.

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (533)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8^o, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

Je donne **50,000** francs

à qui prouvera que la masse de certificats attestant aux plus incrédules que l'EAU DE LOB, faisant repousser et épaissir les cheveux et qui en arrête la chute sont faux, et 40,000 fr. à qui prouvera l'inefficacité de l'EAU DE LOB, car un million de personnes lui doivent leur nouvelle chevelure. Flaçons à 5 et à 10 fr., avec certificats, chez LÉOPOLD LOB, rue de la Sourdière, 18, à Paris. — On expédie contre mandat. (Affranchir). (141)

PILULES FEBRIFUGES LEBRUN.

GUÉRISON RADICALE

des FIÈVRES INTERMITTENTES les plus rebelles.

Ce nouveau fébrifuge, purement végétal, est facile à prendre ; son effet est prompt et sûr ; il a une action tonique et réparatrice que ne possède pas le sulfate de quinine.

S'adresser chez l'inventeur, à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7, à Saumur. (278)

BANDAGES RAYNAL.

Ces Bandages à bascules, sans fer ni acier, sont bien supérieurs à tous les autres : ils compriment sans aucune douleur les hernies les plus rebelles.

Se trouvent à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, n^o 7, à Saumur. (277)

AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes. Chaque Bouteille a une Étiquette et une Instruction avec la signature QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.